## [Annexe 21bis (Recto)

## PRESCRIPTION MEDICALE D'UNE PROTHESE D'UN MEMBRE INFERIEUR

A compléter par le <b>bénéficiaire</b> ou apposer une <b>vignette O.A.</b>				
A completer par le beneficiante ou apposer une vignette O.A.				
Nom e	Nom et prénom du bénéficiaire:			
	Organisme assureur:			
N° d'inscription:				
Adresse du titulaire:				
Date de naissance:/				
Je soussigné, docteur en médecine (médecine-spécialiste mentionné à l'art. 29, § 13, A), déclare par la présente que la personne précitée a besoin de (cocher ce qui convient):				
□ u		rothèse d'un membre inférieur cas de première prothèse ou de réamputation: date de perte du membre:/		
	l'u	ractéristiques du moignon qui exigent une attention particulière lors la fabrication de la prothèse ou hypothèquent sage actif de la prothèse:		
		cteurs ostéo-articulaires qui exigent une attention particulière lors de la fabrication de la prothèse ou compromettent sage actif::		
	Au	tres affections qui exigent une attention particulière de la fabrication de la prothèse ou limitent l'usage actif de la pthèse:		
	••••			
	••••			
<b>п</b>	 n no	uveau fût		
<b>–</b> u		ur l'une des raisons suivantes:		
	<b>♦</b>	après une intervention chirurgicale sur le moignon concerné		
	·	apres and intervention dimargicale our to morginal concerne		
	$\Diamond$	après une modification morphologique importante du moignon, des parties molles ou des structures osseuses		
	$\Diamond$	à cause d'allergies cutanées ou autres formes d'hypersensibité		
	$\Diamond$	a cause d'accélération de croissance pubertaire		
Presci				
Nom et prénom:				
Adress	se:	ification INAMI:		
N° d 1	aent	Date et signature:		
		Date et signature.		
A rem	mlir	uniquement pour les groupes 4 et 5		
Je soussigné, docteur en médecine (médecine-spécialiste mentionné à l'art. 29, § 13, A.), déclare être d'accord avec l'appréciation du prothésiste selon laquelle la personne concernée relève du:				
♦ groupe 4				
◊ groupe 5 et satisfait aux exigences fonctionnelles du test de marche prévu à l'art. 29, § 13, C., 2°.				
Prescripteur:				
		enom:		
Adresse:				
N° d'i	denti	ification INAMI:		
		Date et signature:		

Mise à jour 3/2005 - 59-1 -

## Annexe 21bis (Verso)

Attestation d'évaluation (à compléter par le prothésiste)

Appareillé à l'aide d'une (*) : - Prothèse cosmétique				
<ul><li>prothèse de transfert</li><li>prothèse d'évaluation</li></ul>				
	– prothèse définitive			
	- renouvellement d'une prothèse définitive			
	– nouveau fût			
	ion :			
Date de l'amputation :/				
(*) entourer ce qui convient				
( /				
	e la) patiënt(e) pour la première prothèse			
□ groupe 1 :	patients sans perspective de récupérer la fonction de marche : prothèse consmétique (1)			
$\Box$ groupe 2:	patients ayant une fonction de marche très réduite et nécessitant l'aide de tiers lors de transferts ou de			
☐ groupe 3-4-5	déplacements : prothèse de transfert. (2)  5: patients ayant des chances de bonne fonction de marche : prothèse d'évaluation (3)			
a groupe 3-4-3	patients again des chances de bonne fonction de maiene : prontese à évaluation (5)			
Evaluation du (de la) patient(e) pour une prothèse définitive ou pour un renouvellement de prothèse				
□ groupe 1 :	patients sans perspective de récupérer la fonction de marche : prothèse cosmétique (1)			
□ groupe 2 :	patients ayant une fonction de marche très réduite et nécessitant l'aide de tiers lors de transferts ou de			
	déplacements. (2)			
□ groupe 3:	patients ayant une fonction de marche réduite, utilisant des appareils d'aide à la marche, se déplacant sans			
	l'aide de tiers et participant à des activités sociales à l'extérieur. (4)			
□ groupe 4:	patients actifs n'utilisant aucun appareil d'aide à la marche lorsqu'ils marchent à l'aide d'une prothèse. (5)			
□ groupe 5:	patients très actifs dont les ossibilités avec la prothèse doivent répondre au test de la marche visé ci-dessous, rélisé sans aucune aide ou autre soutien. (5) :			
	Test de la marche : uniquement pour les patients du groupe 5			
	patient avec une amputation sous l'articulation du genou : pouvoir maintenir, en marchant avec la prothèse, une vitesse de 5 km/h durant au moins 10 minutes.			
	patient avec une amputation au-dessus du genou ou au milieu de l'articulation du genou pouvoir maintenir,			
	en marchant avec la prothèse, une vitesse de 3 km/h durant au moins 10 minutes.			
	patient avec une amputation bilatérale des jambes : pouvoir maintenir, en marchant avec les prothèses, une			
	vitesse de 4 km/h durant au moins 5 minutes.			
	patient avec une amputation bilatérale dont une au moins nécessite une articulation mécanique du genou : pouvoir maintenir, en marchant avec les prothèses, une vitesse de 3 km/h durant au moins 5 minutes.			
	pouvoir maintenir, en marchant avec les protieses, une vitesse de 3 km/n durant au monts 3 minutes.			
Identification du	prothésiste			
Adresse:				
N d identification	n INAMI :			
	Bute et signature.			
(1) prothèse renouvelable après une période de 10 ans.				
(2) prothèse renouvelable après une période de 5 ans				
	(3) prothèse renouvelable par une prothèse définitive après une période d'utilisation de la prothèse d'évaluation de 3 mois			
minimum				

- (4) prothèse renouvelable après une période de 4 ans
  (5) prothèse renouvelable après une période de 3 ans
- (\*) entourer ce qui convient